

Forum  **منتدى**
Justice environnementale **العدالة البيئية**
Tunisie 2017 **تونس**

تقرير - RAPPORT

**للاعدالة الاجتماعية
دون عدالة بيئية**

FTDES

FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

المنتدى التونسي للمقوق الاقتصادية والاجتماعية

**من 6 إلى 8 أكتوبر
الهدية**

Rapport

Forum pour la Justice Environnementale en Tunisie

(FJET17)

Rapporteur Général : Heythem Guesmi

Rapporteurs : Hela Kanakane
Amin Gharbi
Hamza Bouzouida

Novembre 2017

REMERCIEMENTS

Nous tenions à remercier nos partenaires qui nous ont soutenus dans le financement et la préparation de ce Forum.

Nous remercions l'ensemble des participants qui a contribué à la richesse des diagnostics, des échanges et des propositions.

Enfin, nous remercions particulièrement les rapporteurs de séance qui ont permis de nourrir le contenu du présent rapport.

Résumé

Le document présent rapporte le déroulement du Forum pour la Justice Environnementale en Tunisie (FJET17). Cet événement consiste essentiellement en 6 ateliers s'articulant selon deux axes :

La défense des droits : Droit à l'eau, le droit à un environnement sain et le droit à un développement durable.

Les enjeux stratégiques des luttes : L'interpellation du politique et des services publics, le droit à l'information et le rôle de "l'expertise", et les enjeux juridiques (cadre légal et recours judiciaires).

Après la révolution, les luttes des mouvements sociaux en Tunisie se sont davantage saisi des problématiques environnementales qui menacent leurs vies. L'approvisionnement en eau demeure un problème majeur pour les populations et notamment les agriculteurs, tant sur le plan de l'accès que de la qualité. Cela concerne aussi bien les régions rurales qu'urbaines où les coupures d'eau potable durent parfois des mois comme c'est le cas dans le Bassin minier et Kairouan par exemple. Au niveau des conséquences sanitaires, la lutte menée à Medjel Bel Abbes pour une eau potable saine est survenue à l'occasion de mois d'épidémie d'hépatite A que les enfants ont contracté dans les écoles primaires.

Par ailleurs, la pollution industrielle représente une menace réelle pour la santé des citoyens et des ouvriers : la lutte des mouvements s'exerce notamment vis-à-vis des autorités qui défendent les sociétés polluantes et ce modèle de développement économique sauvage. Des sociétés comme la CPG à Gafsa, l'GCT à Gabès, la SIAPE à Sfax et la BKS à Kalaa Sghira sont responsables de la pollution des régions où elles sont installées et où les habitants protestent et s'y opposent.

La gestion des déchets en Tunisie est également synonyme d'injustices quand elle est absente ou quand les décharges sont placées dans des endroits très proches des habitations ou qu'elles dégradent l'environnement agricole ou marin. Cette problématique mobilise ainsi les citoyens à Kalâa Sghira, à Monastir, à Kairouan et à Djerba par exemple.

Ainsi, ce forum a abordé ces problématiques et a donné un cadre de rencontre favorable aux acteurs des luttes locales. Cet événement visait ainsi à faire converger ces mouvements environnementaux sur une stratégie de lutte commune afin de faire face aux dangers causés par la pollution, et de manière générale la mauvaise gestion des ressources naturelles.

Forum pour la Justice Environnementale en Tunisie (FJET17)

Depuis 2015, Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux organise des Forums chaque année sur les injustices environnementales que nous connaissons actuellement en Tunisie. Ces événements ont eu vocation à donner un cadre d'échanges entre différents acteurs qui luttent contre ces injustices, remettent en cause le modèle de développement et les politiques publiques en vigueur, et émettent des propositions. Ces Forums ont notamment donné des opportunités de se rencontrer, d'alerter, de se sensibiliser et de façonner progressivement des positions communes.

Cette année nous avons voulu aller plus loin et concevoir ce Forum différemment à la fois sur le plan de son organisation en amont que sur le plan de son déroulement et de son suivi.

Depuis un an, nous avons cherché à rencontrer des militants qui mènent des luttes environnementales afin de mieux comprendre les injustices telles qu'elles sont vécues localement et comment elles sont combattues. Nous avons cherché, à travers leurs témoignages et les visites de terrain, à documenter toutes ces formes d'engagement et de mobilisation qui existent dans le pays, afin de contribuer à leur visibilité et d'exprimer ainsi notre soutien quant à la légitimité de leurs revendications. Dans ce sens, et sur la base de notre expérience de soutien aux mouvements sociaux en Tunisie, nous avons également proposé un cadre de rencontre de ces divers acteurs et mouvements à l'occasion du Congrès national des mouvements sociaux en mars dernier. La déclaration commune (en annexe en arabe et en français) adoptée à l'issue de cet événement retrace les constats, les valeurs et les revendications ayant vocation à fonder et construire les solidarités, et à guider une lutte collective (et ce tout en respectant les spécificités des mouvements).

Sur la base de ce travail, nous avons voulu dédier ce Forum aux acteurs de ces luttes locales, en le consacrant aux problématiques socio-environnementales qu'ils soulèvent et aux enjeux « stratégiques » qu'ils rencontrent dans leurs actions au quotidien. L'idée était donc de réunir des individus et des organisations autour de ces revendications et difficultés afin de sensibiliser mais aussi discuter et formuler des propositions de réponses collectives ou coordonnées pour l'avenir. Ainsi, nous souhaitons favoriser les ateliers et les méthodes plus participatives que les formats « conférence-débat ». En effet, les ateliers ont été introduits par des modérateurs engagés sur les différentes thématiques pour contextualiser et énoncer les problématiques de l'atelier. Des témoignages d'activistes, de professionnels et de spécialistes ont permis de partir d'expériences concrètes pour guider les réflexions et les échanges autour de propositions d'actions.



Programme

Vendredi après-midi

- Ouverture du Forum
- Hommage à Nader Chkiwa
- Mots de bienvenue :
Messaoud Romdhani : Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)
Yassine Hannachi : Friedrich Ebert Stiftung (FES)
Abdallah El Echi : Union Générale tunisienne du travail (UGTT) de Mahdia
- Présentation des objectifs et activités du Forum pour une justice environnementale par **Zoé Vernin, FTDES**.
- Réflexion sur les droits de l'homme et le modèle de développement à la lumière des injustices environnementales par **Abdeljahbar Rguigui, militant de la section régionale de l'UGTT à Gabès**.
- La parole aux mouvements
Khayreddine Debaya, Gabes
Rabah Ben Othman, Redeyef
Abdelhamid Hassairi, Sfax
Salah Krifa, Kalaa Sghira
Mounir Hassine, Monastir
- Les travaux communs des mouvements à Nabeul en mars dernier, par **Haifa Bedoui, Mouvement Stop pollution**
- **L'observatoire social tunisien** : que nous révèlent les données disponibles sur les mouvements socio-environnementaux en Tunisie, et comment enrichir ces travaux de veille et de suivi à l'avenir ? par **Najla Arfa**.
- Discussions libres
- Fin de la séance plénière
- Projection du court-métrage « **Khmagtouna** » de **Zied Haddad**, avec la présence du réalisateur.

Samedi matin

Ateliers au choix

Atelier 1 : Droit à l'eau

Atelier 2 : Droit à un environnement sain

Atelier 3 : Droit au développement soutenable

Samedi Après-midi

Ateliers au choix

Atelier 4 : Interpellation du politique et des services publics

Atelier 5 : Droit à l'information et rôle de l'expertise

Atelier 6 : Enjeux juridiques

Séance de courts de métrages animée par **Jihed Ben Slimen** de la Fédération tunisienne des cinéastes amateurs (**FTCA**).

Dimanche Matin

- **Conclusion du Forum**

Restitution de l'atelier 1 et Discussions

Restitution de l'atelier 2 et Discussions

Restitution de l'atelier 3 et Discussions

Restitution de l'atelier 4 et Discussions

Restitution de l'atelier 5 et Discussions

Restitution de l'atelier 6 et Discussions

- **Synthèse et adoption d'un agenda stratégique**



Vendredi après-midi

Un hommage a été rendu à **Nader Chkioua**, militant de Gabès, qui nous a quittés cet été. Une minute de silence a été observée par tous les participants. **Khayreddine Debaya**, ami et camarade de Nader, a ensuite témoigné de l'engagement quotidien de Nader dans la lutte contre la pollution à Gabes. Un reportage, réalisé par des journalistes de Nawaat en sa mémoire, a été projeté.



Le mot de bienvenue a été donné par **Messaoud Romdhani**, président du FTDES, il a précisé l'importance de la lutte environnementale vis-à-vis des problématiques sociales en Tunisie. **Abdallah El Echi**, le président régional de l'UGTT Mahdia, a par la suite insisté sur la réalité des dangers et de la nécessité de lutter contre toute forme d'injustice environnementale. Enfin, le représentant de Friedrich Ebert Stiftung, **Yassine Hannachi**, a témoigné du soutien de son organisation à l'événement, la fondation étant de manière générale soucieuse de répondre aux enjeux environnementaux.

L'ouverture du Forum s'est poursuivie avec une présentation des objectifs et activités du Forum par **Zoé Vernin**, coordinatrice Justice environnementale au FTDES. Ce Forum est axé sur la **défense des droits** : droit à l'eau, le droit à un environnement sain et le droit à un développement durable. Mais il entend également aborder **les enjeux stratégiques des luttes** à savoir l'interpellation du politique et des services publics, le droit à l'information et le rôle de "l'expertise" et les enjeux juridiques.

Abdeljahbar Rguigui, militant de l'UGTT de Gabès a ensuite présenté sa réflexion sur **le rapport entre les droits de l'homme et le modèle de développement, à la lumière des injustices environnementales**. Le militantisme écologique à Gabès a commencé depuis quelques années déjà, mais rencontre certains obstacles. Il faudrait établir collectivement une nouvelle vision pour le militantisme écologique qui vise à dépasser les obstacles auxquels il a fait face auparavant. Parmi les contraintes actuelles, il existe une certaine dualité "développement - travail", qui ne se révèle pas toujours favorable à l'environnement. L'exemple des usines polluantes à Gabès en est une preuve. Les habitants revendiquent l'emploi dans les unités industrielles, alors que d'autres protestent pour la délocalisation ou même la fermeture de ces usines en raison de la pollution.

Par ailleurs, il existe selon lui deux illusions : le principe du pollueur payeur et la responsabilité sociétale de l'entreprise. Beaucoup d'associations luttant pour un environnement sain tombent dans ces pièges. L'argument fréquemment utilisé est que le Groupe Chimique fait sa part en payant les impôts alors qu'il y a d'autres coûts qui ne sont pas pris en compte en matière notamment de santé ou vis-à-vis d'autres secteurs économiques tels que le tourisme ou l'agriculture.

Enfin, Abdeljabbar Reguigui a encouragé les militants des mouvements sociaux environnementaux à radicaliser leurs revendications et à refuser toute solution partielle.

1. La parole aux mouvements



- **Rebah Ben Othman, Redeyef**

Les mouvements sociaux à Gafsa ont toujours eu comme priorité le droit au travail. Le problème auquel la société civile fait face est de savoir comment faire la part des choses entre les revendications liées à l'emploi et celles liées à un environnement sain. Dans les années précédentes il y a eu de l'espoir dans les villes d'El Metlaoui, El Mdhilla et Redeyef, qui se sont mobilisées en réaction aux problèmes d'eau et d'infrastructure. Redeyef, a aussi connu dernièrement les inondations, et depuis longtemps voit disparaître son agriculture sous les effets de l'industrie du phosphate.

La question environnementale dépend essentiellement d'actions de sensibilisation quand on habite dans une région défavorisée. Le défi que la société civile doit relever est de créer une conscience écologique chez les citoyens pour arriver à considérer les revendications environnementales au même niveau que celles relatives à l'emploi, et ce afin de préserver un avenir pour la région et les générations futures.

- **Abdelhamid Hassairi, Sfax**

La Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais (SIAPE) est installée à 4 km de la ville de Sfax depuis 56 ans. Cette usine est située au cœur de la ville de Sfax, rejetant des déchets et des gaz toxiques. Après la SIAPE, une autre usine a aussi été installée au cœur de Sfax, à Bab Bhar plus précisément, près des plages.

La société civile a commencé à se mobiliser en juin 2015 dans le cadre de la dépollution de la plage. Les citoyens revendiquent la fermeture de la SIAPE, ce qui a été approuvé par l'Etat. Cependant l'UGTT refuse ces revendications car il existe un conflit d'intérêt : l'UGTT revendique la sauvegarde des emplois dans la SIAPE, et donc le maintien de l'usine.

D'autre part, les unités de désalinisation de l'eau de mer sont étalées sur les côtes de Sfax sur 17 kilomètres. En plus de "coloniser" la plage, ces unités sont polluantes et utilisent beaucoup d'énergie.

- **Salah Krifa, Kalâa Sghira**

La pollution à Kalaa Sghira a causé, selon des rapports médicaux du Ministère de la santé, entre 3 et 5 décès chaque jour par tout type de cancer. La coordination a commencé par un mouvement de protestation et de lutte et des sit-in dans la délégation pour résister à cette situation catastrophique et tragique, dans laquelle vivent plus de 40 000 habitants.

Après cette vague de manifestation, beaucoup de militants ont été criminalisés. Une enquête est ouverte jusqu'à ce jour. Pourtant, les habitants de Kalaa Sghira, qui n'appartiennent à aucune affiliation politique, continuent leur lutte pour arrêter la pollution. Le propriétaire de l'usine déclare qu'entre 500 et 600 ouvriers sont employés dans l'usine. Ceci pose deux problématiques : le pollueur payeur et la parité entre un environnement sain et l'emploi.

La coordination a coopéré avec les partis politiques pendant plusieurs manifestations et des négociations ont eu lieu avec les autorités locales ou nationales (le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'industrie notamment). La coordination a revendiqué le déplacement de l'usine après une réunion avec le ministre de l'industrie. Cette décision a été soutenue par tous les partis politiques, l'UGTT et quelques représentants de l'ARP.

Ce dossier a été enfin confié aux autorités locales, chargées dans un délai de deux mois de trouver une parcelle de terrain qui permettrait de délocaliser l'usine, mais il y a eu un blocage et rien n'a été exécuté jusqu'à aujourd'hui.

- **Mounir Hassine, Monastir**

Le golfe de Monastir est connu pour ses industries textiles, qui impliquent des traitements chimiques et notamment le délavage des jeans. Si elles procurent beaucoup d'emplois, sur le plan environnemental, ces industries utilisent une énorme quantité d'eau dans un gouvernorat qui souffre de la rareté de l'eau. En effet, le niveau des nappes phréatiques est faible et elles sont en voie d'extinction.

Tout ceci est causé par la surexploitation des ressources, ce qui pourrait engendrer l'invasion de l'eau de la mer dans les nappes. Enfin, après le délavage, les eaux usées sont rejetées dans la nature sans traitement, et ce malgré l'existence des stations de prétraitement dans chaque usine. L'installation et le fonctionnement des stations d'épuration et d'assainissement sont également des sources de pollution, qui affectent le milieu marin et ont fortement dégradé la situation des pêcheurs.

En 2006, avec l'accumulation de ces phénomènes, le premier mouvement de protestation à Ksibet El Mediouni a duré une semaine. Des campagnes de sensibilisation, des études de terrain et des documentaires ont été réalisés. Leur médiatisation vise à arrêter la criminalisation des mouvements sociaux à Monastir et contester la pollution du golfe.

- **Haifa Bedoui, STOP POLLUTION**

Dans la zone industrielle de Gabès, le problème ne concerne pas seulement l'absence de politique contre la pollution, mais également le fait de prétendre que le Groupe Chimique est en train de privilégier ses employés et de contribuer au développement de Gabès au nom de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). En vérité, les normes de santé et de sécurité les plus simples ne sont pas assurées aux travailleurs de l'usine.

Toutes les familles à Gabès souffrent de la pollution quotidiennement. En effet le taux des malades de cancer ne cesse de croître aux alentours de la zone industrielle, implantée dans une zone urbaine. D'autres pathologies sont présentes telles que l'ostéoporose et les fausses couches. Toutes les autorités, locales et nationales, utilisent le prétexte qu'il n'existe pas de recherche scientifique qui justifie le lien entre la pollution et l'accroissement du taux de ces maladies. La société civile devrait alors travailler sur le sujet.

Le 5 juin 2012 s'est tenue la première réunion d'un groupe d'activistes environnementaux pour échanger autour du problème environnemental de Gabès et réfléchir à comment sensibiliser les citoyens sur les revendications environnementales. Le mouvement Stop Pollution voit alors le jour.

Dès 2013, même les partis politiques changeaient de discours en venant à Gabès. La question environnementale a ainsi commencé à faire partie de leurs discours. Trouver une solution au problème environnemental de Gabès était le déterminant politique du militantisme à Gabès. Le soutien de la société civile s'est élargi avec la LTDH et l'UGTT. Cependant, il y a des associations qui ne sont pas de la même démarche ou opinion de STOP POLLUTION et qui ont propagés des intox autour du mouvement.

Ce qui manque aujourd'hui est une stratégie bien précise et organisée, car même dans un seul mouvement de jeunes militants écologiques, on peut trouver des visions et des solutions qui diffèrent. La lutte continue contre les crimes du Groupe Chimique qui sont non

seulement environnementaux, mais également économiques et sociaux (un taux de chômage énorme, la détérioration des ressources naturelles, la destruction des richesses marines et l'augmentation des maladies...). Les autorités et le GCT devraient prendre leur part de responsabilité vis-à-vis de ces actes criminels.

Enfin, Haifa a souligné le besoin d'une coordination et une union entre les différents mouvements environnementaux. Elle a insisté sur la nécessité de médiatiser les problèmes environnementaux à l'échelle régionale, nationale et internationale.

2. Que nous révèlent les données disponibles sur les mouvements socio-environnementaux en Tunisie, et comment enrichir ces travaux de veille et de suivi à l'avenir ?

Najla Arfa, Observatoire Social Tunisien

Sur la base des données de l'Observatoire, les mouvements ont été répertoriés selon l'objet de leurs protestations. En 2016 et 2017, on recense ainsi :

- Les déchets solides : 37 actions en 2016 et 8 en 2017.
- Les problèmes de l'eau potable et agricole : 144 actions en 2016 et 67 en 2017.
- La pollution industrielle : 37 actions en 2016 et 17 en 2017.

Najla a souligné que les priorités des mouvements sociaux ne concernent plus seulement les droits économiques et sociaux mais intègrent aussi beaucoup les questions environnementales. De plus, les groupes impliqués sont majoritairement les habitants de la région, les élèves et les parents, avec une absence des revendicateurs classiques tels que la société civile, les politiciens... Les cibles des revendications sont généralement les institutions gouvernementales telles que les ministères, les gouvernorats et délégations.

Nejla Arfa a également expliqué que la veille de l'Observatoire Social Tunisien est faite par la collecte d'informations dans les médias, les sections régionales du FTDES et des témoignages sur le terrain. Le traitement des résultats est statistique.

La question qui se pose alors est comment l'OST pourrait améliorer ses sources d'informations et permettre une meilleure coordination entre les différents mouvements sociaux.

Atelier 1 : Droit à l'eau

Modérateur : Ala Marzougui
Rapporteur : Hamza Bouzouida

Contexte

L'eau est une ressource naturelle indispensable dans tous les domaines de la vie qui aujourd'hui est synonyme de beaucoup d'injustices : l'accès et la qualité de l'eau à boire ne sont pas garantis pour les populations alors que les nappes sont surexploitées ; l'exploitation et la répartition des ressources génèrent non seulement des inégalités régionales mais aussi des "concurrences" entre ses usages (eau à boire, industrie, agriculture, tourisme, etc.) ; la pollution des eaux est une réalité partout en Tunisie et résulte d'abus de certains acteurs économiques ou de carences des services de base. Alors qu'une baisse de la pluviométrie et des phénomènes de sécheresse et désertification ont déjà lieu sous les effets des changements climatiques, on prévoit une baisse globale des ressources en eau (28%) à l'horizon 2030 en Tunisie.

Malgré les injustices et les menaces réelles, les politiques et modèles de développement actuels ne semblent pas répondre à la situation d'alerte dont ils sont comptables, quand certaines décisions tendent à l'aggraver. A titre d'exemples, le projet de fracturation hydraulique qu'implique l'exploitation des gaz et huiles de schiste est loin d'être refermé, et la révision du code des eaux semble annoncer des risques de privatisation, notamment des services de distribution. Le projet de code ne semble pas intégrer dans sa conception les besoins de la décentralisation et la gestion locale des ressources en eau.

Ainsi, comment défendre un droit à l'eau pour tous en Tunisie, aujourd'hui comme pour l'avenir ?

Objectifs

- Relever la diversité des injustices liées à l'eau, définir les principaux risques et enjeux des luttes à l'échelle locale.
- Formuler des positions communes sur les obstacles du droit à l'eau pour tous en Tunisie.
- Définir des axes de travail / des plans d'action pour l'avenir en matière de sensibilisation et de plaidoyer, ainsi que de soutien aux mouvements locaux.

Témoignages

Ali Krimi, résident de la ville de **Mdhila** à Gafsa, a indiqué que les mouvements protestataires ont commencé à partir de 2011 devant la délégation. Les revendications concernent le droit à l'eau potable, l'eau distribuée représentant notamment un risque pour la santé des citoyens. Ali Krimi a notamment évoqué les coupures de l'eau injustifiées, la politique adoptée par la SONEDE dans la rétention ou la falsification des données, le manque de réactivité des autorités face aux revendications des citoyens, le manque des ressources humaines et logistiques dans les services de base.

Tous ces problèmes ont aggravé la situation et le sentiment que l'industrie et les emplois restent la priorité, qui nourrit une conviction : la tension entre la production du phosphate et les ressources hydriques incite les autorités à appliquer une politique du silence et parfois une répression policière.

Enfin, l'intervenant a précisé que la nappe aquifère est fortement polluée par les activités de la Compagnie de Phosphate de Gafsa (CPG), ce qui a affecté l'agriculture locale.

Pour **Ghassen Mahfoudhi**, de **Sidi Bouzid**, les ressources hydriques de la région sont devenues faibles en raison d'une transformation de l'activité agricole : on est passé de l'élevage de bétail et des camélidés qui ne demandent pas de grande quantité d'eau, à la culture des tomates et des piments exigeants en eau. Il existe des soupçons de corruption autour de l'exploitation des eaux souterraines par des lobbies : L'Etat a notamment donné 28 autorisations à des sociétés privées d'exploitation des eaux minérales. Ghassen a insisté sur l'obligation de réagir à ces pratiques et faire pression sur l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités et change ses politiques générales. Enfin, il a proposé que les mouvements présents dans ce forum se coordonnent sur le plan local, régional, national et international.

Raoudha Gafrej, universitaire et experte en eau, a préparé une recherche sur la gouvernance de l'eau en Tunisie, en prenant Kasserine pour cas d'étude. Elle a commencé son exposé par préciser que la recherche est menée sur le gouvernorat de Kasserine, mais qu'il est certain que les résultats reflètent la situation générale en Tunisie. Raoudha a indiqué qu'il y a une surexploitation de la nappe aquifère. Ces eaux sont utilisées dans des domaines agricoles peu rentables quand on les compare aux quantités d'eau exploitées. Raoudha Gafrej a aussi mis le point sur la présence de 9000 puits dans la région, alors qu'il n'y a que 1000 autorisations de l'Etat. Ces puits sont notamment utilisés pour l'agriculture. D'autre part, elle a évoqué la pollution des eaux et l'absence de stations d'assainissement. Le secteur agricole utilise ces eaux polluées ce qui met la santé des consommateurs en danger. Il faut que l'Etat prenne sa responsabilité parce qu'avec le progrès scientifique, il n'a plus d'excuse pour ne pas traiter les eaux. Pour conclure, Raoudha a également pointé la responsabilité de l'usine Alfa, qui pollue les eaux notamment souterraines en ne traitant pas ses eaux usées.

Discussions



Les discussions ont souligné que le droit et les traités internationaux sont favorables aux mouvements sociaux et ils devraient pouvoir aider à condamner l'Etat et à défendre le droit des citoyens à l'eau. Il a été aussi indiqué que les problèmes de l'eau doivent être suivis par des spécialistes pour que les protestations atteignent leurs objectifs. Il y aurait d'ailleurs un manque de formation des avocats et des juges sur la question.

Une autre intervention a évoqué la problématique des terres agricoles collectives en Tunisie et sa relation avec le problème de l'eau. A ainsi été remis en question le sérieux de l'Etat dans l'application des décisions judiciaires de fermeture des puits anarchiques. Il y a un soupçon de corruption autour de ces puits creusés par des lobbies qui surexploitent la richesse hydrique.

Un des avocats présents a indiqué que les problèmes résident dans l'absence de décentralisation. Chaque région pourrait entreprendre la recherche de solutions à la pollution et à la surexploitation des eaux par le secteur industriel. Parmi les solutions, il a proposé l'usage de l'eau de mer pour le lavage du phosphate. Par ailleurs, il a précisé que les politiques de l'Etat par rapport à l'environnement peuvent s'appuyer des mesures juridiques, la constitution tunisienne préservant ces droits, et qu'il est temps que la loi respecte celle-ci ainsi que les traités internationaux.

Raoudha Gafrej est également intervenue pour indiquer que la problématique est économique et qu'il faut développer une stratégie alternative selon une approche globale de la question économique, environnementale et hydrique. Il faut chercher aussi l'expertise pour la donner aux citoyens afin de trouver des solutions.

Concernant la poursuite de l'Etat et de la SONEDE sur le plan juridique, un juriste a indiqué que les avocats peuvent mener ce combat et obtenir une compensation des

victimes. Il s'agit également de rappeler à l'Etat qu'il faut assumer sa responsabilité envers les citoyens et respecter la constitution qui garantit le droit à l'eau.

Un autre avocat a précisé que l'eau fait partie de la sécurité nationale et qu'il faut instaurer des mesures exceptionnelles pour la préserver et la distribuer. Un plan national clair et urgent est indispensable. Les mouvements devraient alors condamner la SONEDE vu l'existence d'un cadre constitutionnel et faire pression pour une amélioration des lois afin de protéger les richesses hydriques.

Une autre proposition des avocats consiste en un plan d'intervention juridique par le biais de la contestation des anciens ordres pour exiger l'arrêt d'exécution dans la mesure où ils nuisent aux citoyens. Il faut aussi travailler sur le droit d'accès à l'information dans le but de créer des modèles alternatifs. Par ailleurs, il faut utiliser les mécanismes internationaux comme l'audit régulier qui pourrait être un cadre impératif de l'Etat.

Recommandations

- Concrétiser le soutien des mouvements de l'eau par les experts et les professionnels de droit.
- Lancer un kit citoyen autour de l'eau.
- Créer une base de données écrite et digitale pour simplifier les notions qui concernent l'eau.
- Améliorer les travaux de l'Observatoire Tunisien de l'Eau en impliquant des citoyens et des activistes dans le domaine sur un niveau régional et même local.
- Organiser un forum national de l'eau pour consolider la coordination entre les différents acteurs intéressés par la question de l'eau.
- Mise en œuvre d'une stratégie de confrontation judiciaire avec l'Etat.

Atelier 2 : Droit à un environnement sain

Modératrice : Reem Bouarrouj

Rapportrice : Hela Kanakne

Contexte

De manière générale, les populations et notamment les travailleurs sont exposés à diverses sources de pollution/contamination (pollutions industrielles, décharges, eaux usées, engrais chimiques, pesticides etc.) responsables de nombreuses pathologies. A titre d'exemple, l'hépatite A, reconnue comme une maladie liée à l'eau est désormais considérée "au stade d'une épidémie continue" en Tunisie.

L'absence d'information et de preuve pour les victimes pose la question de la reconnaissance et de la gestion des risques sanitaires-environnementaux par les autorités. En effet, peu d'études épidémiologiques ont été réalisées ou sont connues du grand public, et peu de données sur les pollutions sont accessibles, ce qui semble relever de stratégies de désinformation des responsables, pouvoirs publics comme pollueurs.

Ainsi, comment démontrer ces atteintes, comment arracher une reconnaissance d'injustices et d'inégalités en matière de santé environnementale et surtout une réponse aux désastres sanitaires qui existent en Tunisie aujourd'hui ?

Objectifs

- Faire l'état des lieux des problématiques/risques sanitaires-environnementaux en abordant les questions de mobilisations/plaidoyers locaux, de reconnaissance et prise en charge des autorités.
- Identifier les contraintes du secteur de la santé en ce qui concerne la production et l'accès aux données, leur utilisation pour prouver ou travailler sur le rapport entre santé et environnement.
- Émettre des propositions d'actions coordonnées entre individus et organisation pour faire avancer les connaissances et les revendications en matière de santé environnementale.

Problématiques

- Comment faire pression sur les conditions d'accès et de qualité de l'eau dans un contexte d'épidémie d'une maladie liée à l'eau ?
- Comment les mouvements et les professionnels peuvent-ils travailler pour appuyer des revendications locales liées à la santé environnementale ?
- Comment améliorer les conditions de réalisation d'une enquête citoyenne sur les problèmes de santé ?

- Comment défendre en même temps les droits des travailleurs et des habitants victimes d'usine polluante ?

Témoignages

Le témoignage de **Tafahom Shimi**, secrétaire générale de l'association **Amal Environnement** de Méthlaoui, a donné un diagnostic précis de la situation sanitaire des femmes dans le bassin minier. Ce diagnostic a été effectué, en 2013, par une équipe qui a fait le tour des délégations du bassin minier. Premier constat : les problèmes sanitaires sont les plus remarquables. Les témoignages ont été pris de toute tranche d'âge et de toute occupation. La pollution de l'eau et de l'air a augmenté exponentiellement à partir de 1976, période durant laquelle les méthodes du traitement de phosphate deviennent de plus en plus anarchiques et ne respectent pas les normes internationales. A savoir, l'extraction du phosphate est réalisée à ciel ouvert, le transport par wagon se fait sans protection et le lavage s'effectue dans des laveries fondées en 1908 et situées à côté des communautés résidentielles. Les maladies présentes sont essentiellement cancéreuses (poumons, seins, peau, sang...), respiratoires (infections, ORL, allergies...), dermatologiques, osseuses (ostéoporose...), rénales, les avortements précoces et continus qui causent la stérilité, les mutations fœtales...

Malgré ce désastre, il y a une absence grave de services de santé nécessaires (2 hôpitaux régionaux à Gafsa Sud et Méthlaoui, 6 hôpitaux locaux, 93 centres sanitaires, 2 centres de dialyse et 10 laboratoires pour une population de 380 000 habitants). Par ailleurs, il y a un manque criant de moyens humains et matériels.

Il y a des difficultés d'ordre scientifique pour prouver la relation directe entre la pollution et les maladies. Alors que d'après les statistiques, il y a un lien : telle est la conclusion témoignée par un médecin à l'association. Ses constats sont graves, notamment vis-à-vis des maladies cancéreuses dont le nombre de cas a augmenté de quelques milliers en 2016. Ceci est dû probablement à la pollution de l'air et des nappes d'eau par les industries du phosphate.

Abdallah Ltifi, membre de l'**UDC** de Mejel Bel Abbes, a témoigné sur l'épidémie l'Hépatite A, notamment dans l'école Abbassiya à Mejel Bel Abbes. Le problème a commencé avec des cas d'évanouissement collectif au sein de l'école. La situation n'a pas été prise au sérieux et aucune analyse n'a été effectuée auprès des élèves jusqu'au 21 avril 2017, le jour du décès de l'élève Montassar. Des habitants et des parents ont manifesté pendant 3 jours. La situation s'est particulièrement tendue à la suite de la déclaration d'un médecin qui niait que la cause du décès était l'hépatite A. Les analyses du sang des élèves ont alors été envoyées à un laboratoire en France et les résultats ont démontré la présence du virus. Le 24 Avril 2017 a d'ailleurs été déclaré « journée de colère », en mémoire de la grève générale et de la manifestation qui a coupé la route. Un black-out médiatique a été imposé par les autorités, les journalistes et les représentants des organisations de la société civile étaient interdits d'entrer à l'école (un journaliste a même été agressé par les gardiens). Puis, les autorités ont menacé le père de Montassar : il risquait de perdre son emploi dans les chantiers s'il portait plainte contre l'école. Les menaces ont même pesé sur le médecin qui suivait Montassar.

Abdallah a ensuite décrit la situation générale de Majel Bel Abbès, pour que les spécialistes aient une idée et puissent faire des liens. La spécificité économique de Majel Bel Abbès est le commerce des moutons. Ce commerce est traditionnel et ne respecte aucune norme sanitaire. A titre d'exemple, les vendeurs laissent leurs déchets sur la place du marché qui est aussi un endroit où les enfants jouent et se divertissent. Par ailleurs, les infrastructures en matière d'assainissement des eaux usées ont été installées en 2004 et les travaux ne sont toujours pas finis. Quant à l'école, elle a été fondée en 1987 et compte 300 élèves dont 140 ont été atteints par l'hépatite A (selon la déclaration du médecin scolaire). Dans cet école, il n'y a que 4 blocs sanitaires et le budget alloué aux produits sanitaires est de 104 dinars par an. Cette situation, ajoute Abdallah, se retrouve partout dans le gouvernorat de Kasserine. Il y a des écoles qui sont souvent privées de l'eau potable même si elles comportent des dortoirs et des réfectoires.

Marwen Montacer, de l'association des **Médecins Tunisiens Humanistes**, a commencé son témoignage par préciser qu'il est difficile de relier la pollution aux maladies comme le cancer. Originaire de Gabès, son association a travaillé sur l'hépatite A en 2016 et sur l'ostéoporose en 2017. Il a constaté que les mouvements de protestation font des confusions concernant la relation entre la pollution et les maladies. Pour l'hépatite A, il affirme qu'elle est causée par les eaux usées ménagères et pour l'ostéoporose, il précise qu'aucune étude scientifique locale ou internationale ne prouve que cela est causée par la pollution industrielle, notamment celle du Groupe Chimique de Gabès. Il faut définir les priorités et combattre les vrais ennemis. Il a cité comme exemple, la production du dioxyde de soufre comme une des causes des maladies respiratoires : personne n'en serait conscient. En 2012, quand le groupe chimique avait la production la plus basse, la moyenne journalière des émissions de ce gaz était de 64 µg/m³, alors qu'à partir de 35 µg/m³, on sait que cela s'avère très toxique. De ce fait, il faut avoir une idée sur toutes les émissions commises par le groupe chimique afin de contourner la toxicité et ses effets.

Moncef Bel Haj Yahia, médecin et membre de l'**Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé**, a précisé que l'aspect épidémique de l'hépatite A était apparu pour la dernière fois en Tunisie dans les années 1980 et que les causes de cette infection sont connues ; à savoir l'eau potable. Les études menées en 2015 par le ministère de la santé ont montré un phénomène appelé « les changements épidémiques » et elles ont montré que le niveau de propreté a diminué après la révolution, ce qui explique les atteintes massives par le virus entre 2011 et 2012. D'autre part, ce virus est très contagieux, ce qui explique que dans une école élèves sont hautement exposés au risque quand un élève tombe malade. Par ailleurs, Dr. Bel Haj Yahia a souligné que la pollution industrielle ne provoque pas cette maladie, mais qu'en revanche les eaux usées et stagnantes sont un réel problème notamment dans les zones rurales. Il y a une multitude de problèmes à gérer afin de mettre fin à cette épidémie : il faut veiller à habituer les enfants à se laver les mains au moins 3 fois par jour et il faut que l'Etat fournisse les vaccins nécessaires pour éviter la première infection.

Enfin, la pollution ne cause pas tous les problèmes sanitaires en Tunisie. Concernant les maladies cancéreuses, il n'y a pas d'étude qui prouve le lien direct avec la pollution.

Statistiquement parlant, il y a un lien mais d'un point de vue scientifique, il est difficile de prouver ce lien.

Discussions

D'autres témoignages ont montré des cas concrets de décès, de pathologies et d'accidents provoqués par des dangers liés à l'environnement.

Le déroulement de cet atelier était non seulement basé sur des témoignages du terrain mais aussi sur des faits scientifiques qui expliquent et détaillent la relation entre la pollution et les maladies observées dans les environs des zones industrielles. Malgré le manque de données scientifiques et de recherches sur le sujet en Tunisie, les discussions ont évoqué des pistes de travail et abordé des aspects méthodologiques pour établir les liens de causalité entre la pollution et la santé.



Recommandations

- Inclure le vaccin de l'hépatite A dans le tableau des vaccins.
- Sensibiliser les élèves et les parents.
- Lancer un Observatoire pour travailler sur les liens santé et environnement, qui serait composé de scientifiques, spécialistes du terrain, victimes...
- Lutter pour le droit à l'accès à l'information.
- Améliorer les conditions d'enquête citoyenne sur la santé

Atelier 3 : Droit au développement durable

Modérateur : Mounir Houssine

Rapporteur : Amin Gharbi

Contexte

Dans cet atelier, nous appréhendons les liens entre l'environnement et le "développement" via la question notamment de l'emploi. Nous assistons aujourd'hui à la perte d'activités économiques et en cela de moyens de subsistance notamment pour les pêcheurs et les paysans.

Aujourd'hui pourtant, "les impératifs de l'emploi" sont souvent érigés en priorité et en obstacle aux revendications socio-environnementales. Sont ainsi particulièrement mis en tension les secteurs industriels voire touristique d'une part, et d'autre part, non seulement les droits fondamentaux des populations, mais également d'autres sources d'emplois. Les ressources humaines dans les services de bases (secteur de l'eau/assainissement, déchets, etc.) sont insuffisantes et certaines structures censées effectuer certains "services environnementaux", restent ineffectives.

La protection, la dépollution et de manière générale l'exploitation des ressources naturelles sont non seulement des opportunités de création d'emplois aujourd'hui, mais surtout peut permettre d'en préserver à l'avenir. Ainsi, comment défendre l'environnement et l'emploi en même temps en Tunisie aujourd'hui ? Autrement dit, comment promouvoir un modèle de développement juste et respectueux de l'environnement ?

Objectifs

- Identifier les menaces sur les emplois qui ont des causes environnementales
- Cibler les contextes où les tensions entre l'environnement et l'emploi sont les plus sensibles et essayer d'identifier les causes et les moyens de les combattre
- Donner des pistes ou des propositions concrètes de travail pour lier la question de l'environnement avec la question de l'emploi

Problématiques

- Comment pouvons-nous chiffrer le vrai coût du modèle de développement tunisien ? Comment estimer le coût social et environnemental des politiques de développement ?
- Comment travailler/lutter avec d'autres mouvements sociaux en Tunisie ?
- Quels moyens sont nécessaires pour mener une campagne nationale qui aurait pour objectif de défendre en même temps l'environnement et l'emploi ?

Témoignages

Khaled Jebri, du mouvement **STOP POLLUTION**, a indiqué que l'oasis de Gabès constitue les principales ressources agricoles de la région : il comporte des palmeraies, des arbres fruitiers car historiquement riche en ressources hydriques. Aujourd'hui, la situation de l'irrigation en eau pour les agriculteurs n'est pas stable et d'autre part, la pollution de l'air causée par l'industrie affecte la composition des plantations. Seulement, le groupe chimique représente une source d'emploi plus importante que le domaine agricole. Quant aux projets agricoles dans la région, les associations de Chenini ont encouragé l'agriculture biologique : par exemple la production des grenades cultivées à partir des méthodes naturelles et d'interventions sanitaires non chimique (pesticides et engrais biologiques) jusqu'à la conservation. A un autre niveau, les agriculteurs mènent aussi une lutte contre l'érosion par la plantation d'arbres dans la région.

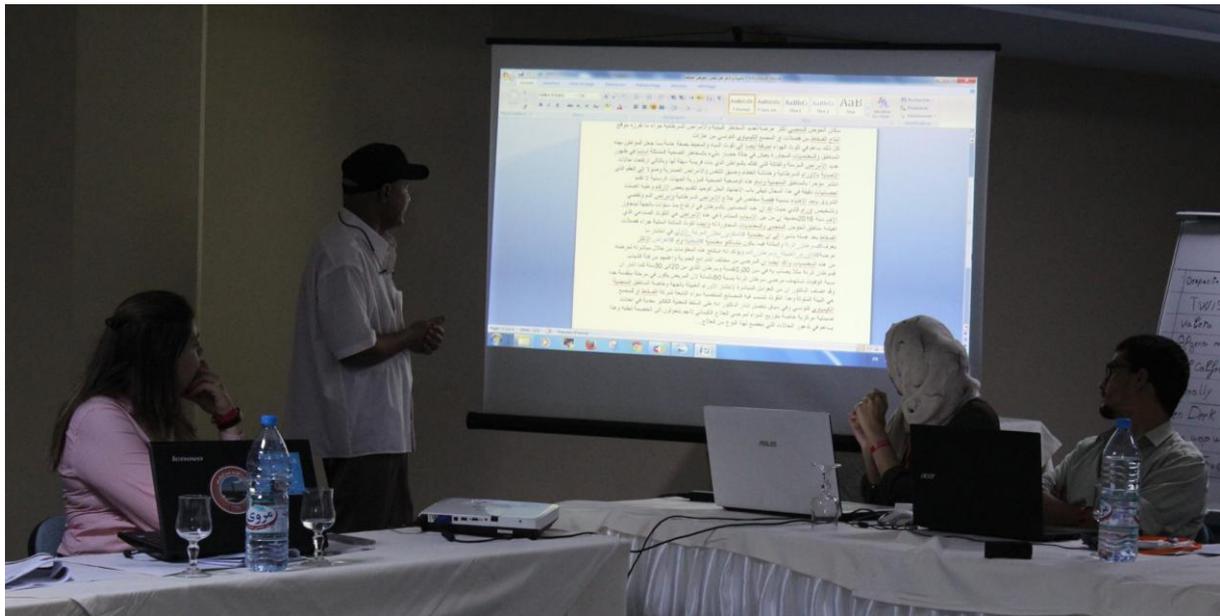
Pour **Omar Sellami**, président de la section **SYNAGRI** de Kairouan, le problème principal est l'exploitation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Est ainsi posée la question du niveau suffisant ou non de ces ressources, mais également celle du prix l'agriculture biologique, très coûteux pour assurer la sécurité alimentaire des citoyens.

Concernant les ressources hydriques à Kairouan, il en existe 3 : : les eaux de des barrages, les eaux des nappes profondes, et les eaux usées traitées dans les centres de traitement des eaux. Il y a 3 barrages qui existent dans la région avec une capacité moyenne de 200 millions m³. Cette quantité est peu exploitée dans le domaine agricole, par contre, elle est dirigée vers la consommation potable de la région du Sahel. Le plus grand barrage est celui de Nebhana, il se situe dans une zone pauvre qui n'exploite pas ces eaux. Ceci est dû aux programmes de développement qui n'ont pas servi leurs objectifs. Pour les nappes, elles contiennent une moyenne de 3 milliards m³ d'eau. C'est la plus grande réserve à l'échelle nationale. Avant, l'eau était accessible à 50m de profondeur mais après l'épuisement de la nappe, c'est aux alentours de 100m de profondeur. Concernant les eaux usées, il y a une seule station de traitement dans toute la région. La quantité n'est pas suffisante et il y a un grand problème de débit et de périodicité.

Abdelselem Zaybi, de l'association **Amal Environnement** à Metlaoui, a évoqué le lien entre l'environnement et le développement dans la région du Bassin Minier. Il se base sur l'approche adoptée par le rapport Bruntland des Nations unies, dirigé par la Première Ministre de Norvège en 1987 : le social est l'objectif, l'économie est l'outil et l'environnement est la condition. Les dégradations environnementales provoquées par la pollution résultent de l'exploitation non réglementaire du phosphate. Il y a des dépassements dans tout le processus, à partir de l'extraction, en passant par le lavage jusqu'au transport. Ce processus affecte l'environnement par la surexploitation des eaux, l'atteinte de la population par les maladies et l'impact sur la faune et la flore. D'autre part, la situation économique est difficile dans la région : la CPG est le seul employeur et le taux de chômage de 26%. Par conséquent, ceci a affecté la paix sociale : des conflits tribaux violents ont lieu pendant les campagnes de recrutement.

Avant la révolution, la réponse de l'Etat était l'oppression policière. Depuis, il y a eu un recrutement de 12 000 personnes, notamment par des sociétés satellitaires de la CPG : les

sociétés de l'environnement. Mais ces recrutements n'ont réussi ni à instaurer une stabilité sociale, ni à protéger l'environnement.



Discussions

Hamdi Chabâne, a avancé que le développement durable est l'exploitation des ressources tout en les préservant. Alors que la pratique de l'Etat dans cette notion est de rammener les anciennes technologies. Donc le rôle de la société civile est de reprendre les expériences et traditions historiques de nos ancêtres. Il faut proposer des alternatives pour utiliser et conserver les ressources existantes et améliorer la situation.

Mansour Cherni a évoqué la relation statistique entre les maladies cancéreuses et le travail dans les unités de production de phosphate. Du coup, il propose de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Il cite l'exemple des éoliennes au nord du pays, notamment au gouvernorat de Bizerte. Dans ce sens, il opte pour la transition juste des énergies c'est-à-dire le passage vers des énergies renouvelables en tenant compte des droits des ouvriers à un emploi. C'est l'implication des travailleurs dans le processus. Parmi les exemples pratiques de ce processus est le renforcement du secteur de transport public qui va limiter les émissions des gaz polluants tout en créant des emplois.

Ensuite, Mansour a précisé la relation entre l'électricité et l'eau. D'une manière générale, l'eau de robinet consomme de l'énergie électrique pour être pompée et délivrée aux domiciles.

Concernant les actions du terrain, il a parlé de la technique des campagnes. Il a indiqué que le travail des campagnes est simple et peut être exécuté par les moyens de bord (flyers, affiches...).

D'après son expérience dans la coordination des mouvements sociaux, **Abdelhalim Hamdi** a invité à penser les problématiques sur un plan national. Le développement des régions intérieures de la Tunisie peut limiter l'encombrement des villes côtières. Cet

encombrement cause d'autres problèmes sociaux, et un manque de ressources. D'autre part, il a insisté sur le dialogue entre les mouvements sociaux. Il a cité l'exemple des habitants de Menzel Bouzaïene qui demandent, à tout prix, d'installer deux usines de briques dans la région. Alors que s'il y avait un dialogue avec les habitants de Kalâa Sghira, ils auraient peut-être eu une idée sur les dangers environnementaux de ces usines. Finalement, il a précisé qu'il faut faire un travail d'expertise pour contrecarrer les données étatiques.

Mounir Houssine indique que le modèle de développement actuel est basé sur la privatisation et la libéralisation du marché. L'innovation est limitée par les capitaux locaux et internationaux. Cependant, le capital privé ne construit pas le développement. Ceci a conduit à une situation de précarité du travail par des salaires très faibles, des CDD et l'emploi des enfants.

Recommandations

- Informer à travers différents moyens, campagnes : vulgariser et simplifier les études, les discours pour pouvoir sensibiliser les populations.
- Renforcer le réseautage entre les mouvements et également avec les différentes organisations et acteurs. En cela il faut cibler les autres domaines pour élargir le cercle de soutien et de revendication et responsabiliser les différents secteurs.
- Développer une vision profonde et globale pour pouvoir unifier les efforts, tout en respectant les spécificités des régions (agricoles, touristiques...) dans les modèles de développement.
- Engager des actions de plaidoyer à un niveau politique : mettre en place une stratégie d'action pour traduire la volonté de la société civile en une décision politique, avec des délais, des objectifs et des sous-objectifs ; contacter des politiciens qui peuvent représenter des soutiens potentiels de la cause.

Atelier 4 : Interpellation politique et les services publics

Modérateur : Maher Hanin

Rapportrice : Amin Gharbi

Contexte

Dans cet atelier, nous échangeons autour des modes d'interpellation du politique (autorités locales, gouvernement) et des services publics (ANPE, ONAS, etc.) et surtout le traitement et les réponses apportées aux revendications liées à l'environnement (répression, absence de prise en charge ou de moyens, fausses solutions, etc.).

Aujourd'hui, quel est le bilan des actions visant à établir le dialogue, presser ou négocier une décision, assurer le suivi d'un projet public programmé dans un contexte où les mouvements sont criminalisés ou ignorés, que la corruption est structurelle, et que l'environnement est au choix, relayé au dernier rang des priorités ou délaissé aux bailleurs de fond internationaux ? Enfin, à la veille des élections municipales, quelles prérogatives sur l'environnement seront décentralisées et comment ? Quelles stratégies développent les partis politiques en vue de cette échéance ?

Objectifs

- Faire l'état des lieux des moyens/outils des luttes et leurs impacts sur les rapports avec les autorités
- Faire un bilan avec les mouvements des décisions gouvernementales : vraies ou fausses solutions ?
- Proposer des actions d'appui au mouvement en vue des prochaines échéances, et des actions qui concrétisent les solidarités et intensifie la force de pression sur les politiques socio-environnementales en Tunisie.

Problématiques

- Comment peut se recomposer les rapports de force au niveau local pour les mouvements
- Quelle action les mouvements contre la pollution peuvent-ils mener ensemble ?
- Quels sont les moyens de trouver un terrain commun plus global (national, régional, international) pour négocier contre la question de pollution ?

Témoignages

Yamen Ayed, représentant du mouvement de **Kalaa Sghira**, indique qu'une usine de briques nuit à la santé des citoyens de la région. Juste après la révolution, la société civile a commencé à lutter contre les émissions atmosphériques de cette usine. Dès le départ, l'objectif était de rassembler et aussi de mettre en place un dialogue. Ils ont contacté le

Ministère de la santé et ses représentants ont fait une visite terrain : les résultats ont montré que les émissions toxiques dépassent les normes. Même constat fait par le Ministère de l'environnement. Les mouvements ont commencé à être impliqués après l'obtention des résultats des enquêtes des ministères. Le Ministère de l'environnement a déclaré que l'usine pouvait suivre une procédure de dépollution, mais l'accord signé pour la dépollution et ses délais n'ont pas été respectés. Un sit-in a été organisé, ce qui a eu pour conséquence l'annulation de l'accord.

Le Ministère de l'industrie, est venu visiter l'usine, sachant que les recommandations du Ministère de la santé étaient de délocaliser l'usine, mais aucune mesure n'a été prise. Ensuite, une séance de négociation avec les représentants de l'Etat et le propriétaire de l'usine a été tenu, mais n'a donné aucun résultat.

Dans ce témoignage, Yemen tient à souligner que la lutte contre les acteurs privés n'est pas plus facile que la lutte contre les institutions publiques. D'ailleurs, on a criminalisé le mouvement et ses activistes. Yamen lui-même est l'objet de 12 plaintes, ainsi que 4 autres personnes de la coordination.

A partir de juin 2017, la décision de délocaliser fut actée et le dossier a été référé au gouverneur pour l'exécution. Malgré les réunions et beaucoup de promesses, il n'a malheureusement pas assez de pouvoir pour exécuter la décision.

Trois semaines avant ce forum, le mouvement a décidé d'aller de l'avant. Des lettres ont été envoyées au gouverneur et à la présidence du gouvernement. Le mouvement a établi un plan d'action pour catalyser l'exécution des décisions.

Pour **Anouar Abdelkefi**, de la campagne **YEZZI** de Sfax, la lutte est contre la SIAPE, l'usine des engrais chimique bâtie en 1952. Bien que son bilan financier soit négatif et que ses recettes ne dépassent pas les quelques milliards, il y a des voix qui demandent que ses activités continuent. En fait, l'usine était censée fermer depuis les années 1980. La décision présidentielle de la fermeture existe depuis 2008 et l'exécution était prévue en 2011.

Une coordination s'est alors formée pour lutter contre cette usine, composée de plus que 40 associations et poursuivant deux objectifs : arrêter la pollution et revendiquer le droit à un développement durable. Le principe était que la coordination reste large et ouverte sur toutes les délégations de la région, et en coordination avec les députés de la région. Le travail persiste encore, les réunions se font d'ailleurs chaque semaine.

Tous les ministres ayant visité la région semblaient convaincus par la cause. En fin de compte, le président du gouvernement est venu en avril et a annoncé l'arrêt instantané de toute forme de pollution. Malheureusement certains ont une double casquette et ne veulent pas que ce soit fait : il y a souvent conflit d'intérêt. De plus, il y a une grande divergence entre la vision de la coordination et celle de l'UGTT.

Khayreddine Debaya, du mouvement **Stop Pollution** de Gabès, décrit les crimes du Groupe Chimique de Gabès fondé en 1972, en soulignant que son implantation s'est effectuée dans une zone résidentielle. La spécificité de cette région est la présence d'un oasis littoral unique sur toute la terre. Les conséquences de l'installation de cette usine sont à la fois environnementales et socio-économiques. Avant 2011, plusieurs initiatives ont été

proposées par différents acteurs de l'opposition, pour lutter contre la pollution à Gabès, et 2010 a été consacrée "l'année contre la pollution" suite à une proposition de l'UGTT.

Après 2011, les revendications ont commencé à devenir plus évidentes et plus larges. Mais une contradiction existe entre deux revendications : la demande d'emploi et la fermeture du groupe chimique. Ce qui a encore compliqué la situation c'est l'installation de toute une zone industrielle autour du groupe chimique.

Des activistes ont décidé de déclarer "l'année 2012 contre la pollution" et d'initier le mouvement STOP POLLUTION qui a été dénigré par plusieurs acteurs de l'Etat entre 2012 et 2013. Malgré ce harcèlement, les manifestations de ce mouvement ont réussi à rassembler 5 000 participants. Le mouvement a proposé une feuille de route pour la dépollution qui a été acceptée par le PDG de la société. Un mois après, ce PDG était limogé.

Par la suite, des négociations se sont tenues avec l'UGTT et quelques acteurs locaux mais le mouvement STOP POLLUTION les a boycottés. Stop Pollution refuse de se réunir désormais avec le groupe chimique. Et malheureusement, les autorités ont orienté la négociation vers la décomposition du problème pour privilégier le traitement des petits détails, et non la globalité du problème. Même les sous-problématiques formulées ont été décomposées. Les autorités ont ainsi semé des conflits entre les parties prenantes pour diviser la masse contestataire.



A partir de février 2017, le mouvement a commencé l'exécution d'un plan d'action avec un délai fixé le 30 juin 2017. Ceci a poussé toutes les parties prenantes à s'impliquer. La problématique qui s'est posée était l'implication ou non des partis politiques.

Finalement, le 30 juin 2017, la décision du gouvernement a été prise : la fermeture et la délocalisation des unités polluantes et donc l'arrêt du déversement de phosphogypse. Le montant total déclaré du démantèlement s'élève à 3000 millions de Dinars ce qui élève quelques soupçons autour du chiffre. Les revendications concernent désormais les garanties concrètes de l'application de la décision, de la continuité de l'application et même

de la réduction de la durée d'application. Cependant, il y a un autre problème, c'est que ces unités ne représentent que 1/3 du Groupe Chimique.

En conclusion, les principales problématiques sont la rupture entre le travail de terrain et la table de négociation, associée à la jonction entre les revendications liées à l'emploi et celles qui sont liées à la pollution. Et évidemment, il y a le problème de l'accès à l'information.

Le témoignage de **Zouhaier Ben Abdallah** a évoqué l'expérience de l'Observatoire Tunisien sur l'Eau, fondé le 22 mars 2016. A l'origine, c'est une plateforme qui vise à détecter les dysfonctionnements de l'irrigation en eau. En 2017, le Ministère de l'agriculture a invité l'observatoire à une présentation du livre bleu : ce livre parle des projets de l'Etat en matière d'irrigation. L'observatoire a fait une veille citoyenne pour comparer ce livret à la réalité. Les résultats sont très différents. La démarche de l'observatoire a consisté d'abord en des rencontres avec les responsables régionaux. Pour justifier leurs défaillances, ces derniers ont donné des excuses comme le manque de matériel, l'abandon des chantiers par les contractants... Ensuite, une rencontre avec le directeur général de l'agriculture de Redeyef a eu lieu, où ce dernier a notamment donné des données erronées par rapport aux horaires de l'irrigation de la région. Le problème majeur évoqué dans ce témoignage est l'intervention des autorités locales dans la fourniture du service, ce qui ne faisait pas partie de leurs compétences.

Pour **Rabeh Ben Othman** de la section FTDES de Redeyef, la solution est dans les mains de la CPG et non de la SONEDE. D'ailleurs, parmi les problèmes que les habitants rencontrent se trouve le fait d'avoir la police comme premier interlocuteur et négociateur avec les revendications, alors qu'ils n'ont rien à voir avec le problème, ni avec la solution. La pression faite par l'Observatoire maintenant est conduite pour rendre prioritaire l'accès à l'eau pour les citoyens, et non pour la production du phosphate.

De ce fait, il faut signaler que les habitants de la région ont la responsabilité de définir la stratégie de mobilisation et de négociation ainsi que la capacité de pression, et ce notamment à travers la production de phosphate. De plus, chaque mouvement a ses points de pression et de forces qu'il doit investir et exploiter.

Discussion

Il est vrai que les activistes ne sont pas responsables des alternatives mais il faut y contribuer. Il faut, par ailleurs, une continuité du travail, et essayer de changer les politiques environnementales de l'Etat. Il s'agit de se pencher vers un changement de stratégies et d'outils. D'ailleurs, il est impératif d'impliquer tout type d'acteurs et rester ouvert et inclusif. La négociation devrait être menée dès le départ par les jeunes locaux qui sont concernés et ceci tout en évitant de négocier avec la police (ce n'est pas leur rôle). Il est important d'identifier et d'aller vers l'acteur responsable de la situation. Par exemple, la CPG remplace la SONEDE dans la région de Gafsa alors que ça ne doit pas être le cas. Dans ce sens, il faut redéfinir les parties prenantes et leurs compétences : qui est responsable de quoi dans la région ?

Recommandations

- Lancer une plateforme numérique pour les mouvements environnementaux.
- Activer la coordination des mouvements environnementaux et collaborer avec la coordination nationale des mouvements sociaux.
- Mettre en place un observatoire sur l'environnement : définir les critères et les priorités, cibler et canaliser les efforts. Cela peut passer par la définition d'un plan d'action clair.
- Etablir une journée nationale pour la justice environnementale : cela peut prendre la forme d'une manifestation nationale.
- Lancer une initiative législative sur la base de revendications communes, en collaboration avec les juristes et les experts techniques.
- Elaborer un guide pour identifier les différentes institutions, comprendre leurs compétences.

Atelier 5 : Droit à l'information et le rôle de l'expertise

Modérateur : Khalil Teber
Rapporteur : Hamza Bouzouida

Contexte

L'accès à l'information représente une problématique cruciale pour les acteurs et mouvements dans leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer.

Certaines données n'existent pas ou sont erronées/falsifiées, mais le plus souvent elles ne sont pas divulguées par les autorités ou les acteurs privés. Dans quel secteur et pour quels types de données, on observe une absence de transparence ? Comment revendiquer le droit à l'information en matière d'environnement, de santé, de gestion des ressources naturelles, etc. ?

Aussi, quelles sources alternatives existent en matière de données, et comment les rechercher, les comprendre, les utiliser/vulgariser voire en créer ? Cet atelier pourrait ainsi permettre de réfléchir aux liens à construire entre acteurs, mouvements, organisations, médias, "experts" ou catégories socio-professionnelles, et universités pour répondre à ces problématiques.

Objectifs

- Définir les divers enjeux que représentent les données pour les luttes environnementales, vis à vis de certaines revendications, certains secteurs, etc.
- Identifier les difficultés d'y avoir accès, de les comprendre, de les utiliser dans des objectifs de sensibilisation et de plaidoyer.
- Présenter les outils/moyens existant ou à venir sur lesquels se baser pour défendre l'accès à l'information.
- Proposer des actions qui permette ou facilite l'accès, la recherche, le traitement et l'utilisation des données.

Problématiques

- Comment peut-on élaborer des dispositifs de diagnostics collaboratifs et des dispositifs d'action pluriacteurs dans la situation actuelle pour accéder et utiliser les données ?
- Comment peut-on passer à l'étape où les mouvements sociaux fassent leur propre collecte d'information ?

Témoignages

Khalil Teber a fait un exposé sur l'accès à l'information afin de simplifier les notions. Il a précisé qu'il y a deux niveaux. Le premier est celui de l'obtention de l'information qui aide à construire une opinion solide dans le but de bien négocier. Les indicateurs, les chiffres et les statistiques aident à déterminer les revendications. Le second niveau s'intéresse au travail associatif qui devrait être guidé par l'information afin de définir les priorités de ce travail.

Il a indiqué que le but de cet atelier est de se procurer les outils d'accès à l'information pour que les composantes de la société civile puissent ajuster leurs plans de travail et leurs stratégies pour finalement faire l'évaluation et surtout partager les expériences collectivement.

D'autre part, Khalil a insisté sur la nécessité de choisir les informations avec précision tout en respectant l'échelle graduelle de crédibilité. De ce fait, plus l'idée se situe à un degré élevé dans l'échelle, plus elle est proche de la réalité.

Israa Rahmani de l'association **Carto Citoyenne**, a indiqué que le travail de la société civile est de trouver l'information et de la comparer avec les statistiques fournies de la part des institutions officielles. Malgré le manque d'information précise, il y a des efforts de collaboration dans le cadre de réseaux de la société civile afin d'obtenir des informations utiles qui peuvent aider à résoudre ces problématiques.

Israa précise que si les expériences de production des informations sont aujourd'hui peu nombreuses, il existe des initiatives pour les améliorer et il y a aussi des efforts fournis pour comprendre les mécanismes de production des informations par l'Etat, les administrations et les entreprises publiques.

Elle a présenté l'expérience de la cartographie citoyenne des informations environnementales : ses méthodes, ses résultats et ses difficultés à travers le cas de Gabès. Ce travail a été fait sur le problème de pollution. Les citoyens étaient très collaboratifs quant à la localisation des sociétés polluantes et le flux d'informations était énorme. A partir de ceci, ils se sont rendu compte que les informations officielles étaient falsifiées, s'agissant par exemple des méthodes d'évaluation de la pollution des plages, la prise des échantillons, etc. Elle a ainsi insisté sur le fait que la collecte des informations suivant la méthode de la cartographie aide à pointer les informations falsifiées. Les mouvements ont besoin de créer des réseaux citoyens capables de faire la collecte des informations et des chiffres et de procurer des résultats scientifiques.

Pour **Alaa Marzougui**, de l'**Observatoire Tunisien de l'Eau**, l'observatoire est maintenant capable de collecter les informations. Il y a un an, l'observatoire est arrivé à améliorer ses techniques et il est aujourd'hui une source d'information pour les médias, la société civile et même les autorités dans certains cas. Cependant, l'observatoire a encore besoin d'aide parce qu'il est encore difficile d'obtenir l'information, l'Etat n'ayant pas amélioré ces techniques de partage des informations. Il recommande enfin des formations sur les techniques de traitement des informations pour les journalistes et les activistes.



Discussions

Tafahom Shimi, de l'association Amal Environnement de Mélaoui, a indiqué que l'association a obtenu les informations d'une façon informelle parce que les autorités ne reconnaissent pas ces informations. Elle propose que les cartes soient utilisées à titre informatif afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens.

Une autre intervention a précisé que la possession des informations présente un outil de pression sur les autorités. Dans ce sens, lors d'une négociation par rapport à un dossier, il faut avoir toutes les informations qui le concernent afin de s'assurer du traitement adéquat de ce dossier par l'Etat.

Quant à **Henda Chenaoui**, journaliste de **Nawaat.org**, elle voit que les problématiques évoquées par les intervenants peuvent être des pistes de travail pour la société civile, dans la collecte des informations comme de leur traitement.

Alâa Marzougui a discuté du rapport entre la liberté d'expression, le droit à l'information et la liberté de protestation. Ce lien induit une bonne communication entre les mouvements et implique de travailler sur un modèle de développement qui englobe toutes les composantes de la société. Il a insisté sur le fait que le droit à l'information est un corollaire des droits humains : il faut savoir comment obtenir l'information, comment l'utiliser et surtout comment évaluer la crédibilité des informations publiées par l'Etat. De plus, il voit que le grand problème est dans la centralisation du pouvoir, alors que le droit à l'information est un signe de démocratie et de liberté d'expression. De ce fait, l'Etat n'a pas le droit de s'accaparer l'information. En effet, la loi tunisienne protège ce droit mais il manque la concrétisation des textes législatifs. Le travail doit donc être dirigé vers la revendication d'accès aux informations.

Pour **Nejib Mokni**, de l'association **Article 19**, la liberté d'expression n'est pas valable que si 3 conditions sont obéies : le droit de diffuser ses idées, le droit d'être entendu et le droit à l'information. Ce dernier droit donne la possibilité de construire une opinion à diffuser et à être entendue. De plus, il a discuté l'idée que le droit d'accès à l'information précède la notion de « open source ». Il a indiqué que les efforts des autorités tunisiennes

dans l'établissement des plateformes « open source » n'ont pas de sens si les lois relatives à l'accès à l'information ne sont pas appliquées dans leur intégralité.

Parmi les problèmes de ce droit en Tunisie, il cite la limite des informations à cause de la centralisation du pouvoir et des sources. Alors, lorsqu'un citoyen demande l'obtention des données, il doit passer par des institutions centralisées, ce qui provoque un retard de réponse, et dans plusieurs cas, le déclin de la demande. D'autre part, les informations accessibles sont soit manquantes soit compliquées à exploiter. Cette complexité est utilisée par le pouvoir comme prétexte pour que les demandeurs des informations trouvent des difficultés à exploiter les données.

Par ailleurs, Nejib évoque la relation entre la corruption et le manque de transparence. Il a fait un exposé montrant les index de corruption et de transparence des pays du monde et des pays arabes. De ce fait, il blâme le manque des demandes d'informations en Tunisie ce qui laisse le terrain vide pour la corruption.

Recommandations

- Préciser les problématiques déterminantes au niveau environnemental et sanitaire lié à ce droit : en cela déterminer le manque des informations, faire la comparaison avec ce qui est demandé.
- Préciser les techniques de recherches pour savoir choisir les mécanismes adéquats à chaque catégorie d'informations, pour demander des informations précises de plusieurs sources et faire la comparaison.
- Revendiquer la complétion des informations qui manquent et créer un débat autour du sujet. Impliquer les régions et les classes marginalisées dans ce débat.
- Lancer des campagnes de soutien (locales, régionales et nationales).
- Simplifier les formations sur le cadre juridique.
- Faire le suivi des revendications et des recours en justice.
- Travailler sur la coordination du travail au sein de la société civile.
- Bénéficier des expériences de quelques organisations internationales.

Atelier 6 : Enjeux juridiques : cadre légal et recours judiciaires

Modérateur : Souheil Mdimegh
Rapportrice : Hela Kanakane

Contexte

Le droit de l'environnement ne manque pas de bases constitutionnelles, légales, administratives, et de protection au niveau international. On déplore ainsi une absence d'application, voire de moyens de recourir à la justice des tribunaux contre les abus ou les manquements des services publics comme des entreprises. Quels sont ainsi les enjeux du cadre légal et judiciaire en matière d'environnement ? Comment suivre et agir auprès du parlement ? Quelles expériences existent en matière de recours et que nous dit de manière générale la jurisprudence environnementale en Tunisie ? Comment s'appuyer et faire valoir les droits garantis par les conventions internationales ?

Objectifs

- Sur la base d'expériences concrètes, identifier les différents enjeux légaux et juridiques liés à la protection de l'environnement, l'accès à l'eau, etc.
- Formuler des axes de travail sur le droit de l'environnement à partir des problèmes rencontrés par les mouvements.
- Trouver une forme d'organisation de soutien pour les procès liés aux revendications environnementales.

Problématiques

- Comment le droit à l'eau peut-il être défendu devant les tribunaux ?
- Pourquoi les législations sur les pollutions ne sont-elles pas appliquées, et les recours judiciaires restent compliqués ?
- Quels sont les moyens légaux qui pourrait concrétiser la responsabilité sociale/environnementale des entreprises ?

Témoignages

Raouf Ben Mohamed, membre du mouvement **Stop Pollution**, a décrit l'arsenal de lois qui concernent la protection de l'environnement comme « dispersé ». Il précise qu'il est difficile de regrouper ces lois dans un seul texte parce que ceci donnerait un aspect très général qui ne touche pas vraiment aux problèmes de pollution. Selon lui, la culture/pratique d'avoir recours aux tribunaux est absente chez les mouvements environnementaux. D'autre part, il a proposé de faire un plaidoyer pour un code de l'environnement. Ce code devrait être précis et traiterait de chaque problématique précisément.

Quant à **Aida Guisani**, de la section **FTDES Kairouan**, elle a évoqué l'expérience d'un procès contre une usine de cimenterie à Kairouan. Cette usine a en fait causé plusieurs problèmes au niveau de la santé des habitants, de leurs habitats et de leur agriculture. Cette usine surexploite une quantité énorme d'eau et rejette une eau qui saline les nappes aquifères. Ceci a affecté l'eau potable et a obligé les habitants à se déplacer à plusieurs kilomètres pour chercher de l'eau potable. D'autre part, les émissions atmosphériques de l'usine provoquent des maladies chez les habitants et les explosions effectuées pour l'extraction affectent leurs maisons.

La section FTDES Kairouan a voulu poursuivre cette usine sur le plan judiciaire, mais elle s'est trouvée face à plusieurs contraintes telles que la difficulté de prouver la propriété des terres et le manque de données sur les états sanitaires des victimes étant donné qu'elles n'ont pas les moyens de visiter les médecins. La section a essayé également de contacter le gouverneur de Kairouan et le propriétaire de l'usine et mais elle a découvert que l'Etat a donné les autorisations à cette usine tout en étant conscients des dangers environnementaux qu'elle pourrait causer. Le fondement des procès doit être des articles de la constitution tels que l'article 45 concernant le droit à un environnement sain, l'article 21 concernant le droit de propriété.

Le témoignage de **Abdelselem Zaybi** de l'association **Amal Environnement Metlaoui**, a abordé les injustices environnementales et l'atteinte aux droits humains dans le bassin minier. Il y a un dépassement flagrant des normes industrielles dans l'extraction, le transport et le stockage du phosphate. Sur cette base, les activistes de la société civile ont essayé de porter plainte contre la CPG mais personne n'a réagi. Abdelslem fait la comparaison entre le bassin minier tunisien et celui marocain. Il a indiqué qu'au Maroc, les normes industrielles sont plus respectées. La situation des villes qui appartiennent au bassin minier marocain serait prospère et le modèle de développement plus équitable.

Mounir Arbi, de l'association des **Maires de Tunisie**, a consacré son témoignage aux contraintes du cadre légal et aux défis prochains pour les municipalités. Il s'est notamment demandé ce que deviendra l'économie de la Tunisie quand il n'y aura plus de phosphate. Il appelle à renforcer le secteur agricole. Il a également décrit le problème comme un conflit entre les élites et les ouvriers : quand il s'agit de porter plainte contre les pollueurs, il est difficile d'avoir son droit puisqu'ils abusent de leur pouvoir. Il fait appel aux avocats et juges

pour consolider les lois qui protègent l'environnement et pour que les procès soient soutenus et accompagnés.

Le comité des avocats a étudié les expériences du bassin minier, Gabès et Kairouan. D'après les luttes menées pour le droit à l'eau et à un environnement sain, la question qui se pose est autour des mécanismes qui mettent en œuvre ces droits juridiquement, et notamment la mise en adéquation des juridictions actuelles avec les articles constitutionnels consacrant ces droits. Dans ce cadre, il est indispensable de faire la collecte et la documentation des données et de créer une base de données pour déterminer les priorités des recours judiciaires. Ainsi, il est considéré que s'il y avait des problèmes d'accès à l'information, il faudrait faire un recours à la justice d'urgence judiciaire et administrative.

Recommandations

- Un atelier de travail sur la pollution et l'eau pour préciser les spécificités et les priorités de chaque région afin de définir les techniques de recours judiciaire.
- Elargir le réseau des associations environnementales locales et régionales afin de coordonner leurs travaux, programmes et interventions.
- Créer un réseau de spécialistes, chercheurs et des professionnels de droit qui s'engage à donner des propositions, notamment pour le code des mines.



Recommandations

Atelier 1 : Droit à l'eau

- Concrétiser le soutien des mouvements de l'eau par les experts et les professionnels de droit.
- Lancer un kit citoyen autour de l'eau.
- Créer une base de données écrite et digitale pour simplifier les notions qui concernent l'eau.
- Améliorer les travaux de l'Observatoire Tunisien de l'Eau en impliquant des citoyens et des activistes dans le domaine sur un niveau régional et même local.
- Organiser un forum national de l'eau pour consolider la coordination entre les différents acteurs intéressés par la question de l'eau.
- Mise en œuvre d'une stratégie de confrontation judiciaire avec l'Etat.

Atelier 2 : Droit à un environnement sain

- Inclure le vaccin de l'hépatite A dans le tableau des vaccins.
- Sensibiliser les élèves et les parents.
- Lancer un Observatoire pour travailler sur les liens santé et environnement, qui serait composé de scientifiques, spécialistes du terrain, victimes...
- Lutter pour le droit à l'accès à l'information.
- Améliorer les conditions d'enquête citoyenne sur la santé

Atelier 3 : Droit à un développement durable

- Informer à travers différents moyens, campagnes : vulgariser et simplifier les études, les discours pour pouvoir sensibiliser les populations.
- Renforcer le réseautage entre les mouvements et également avec les différentes organisations et acteurs. En cela il faut cibler les autres domaines pour élargir le cercle de soutien et de revendication et responsabiliser les différents secteurs.
- Développer une vision profonde et globale pour pouvoir unifier les efforts, tout en respectant les spécificités des régions (agricoles, touristiques...) dans les modèles de développement.
- Engager des actions de plaidoyer à un niveau politique : mettre en place une stratégie d'action pour traduire la volonté de la société civile en une décision politique, avec des délais, des objectifs et des sous-objectifs ; contacter des politiciens qui peuvent représenter des soutiens potentiels de la cause.

Atelier 4 : Interpellation politique et les services publics

- Lancer une plateforme numérique pour les mouvements environnementaux.
- Activer la coordination des mouvements environnementaux et collaborer avec la coordination nationale des mouvements sociaux.
- Mettre en place un observatoire sur l'environnement : définir les critères et les priorités, cibler et canaliser les efforts. Cela peut passer par la définition d'un plan d'action clair.
- Etablir une journée nationale pour la justice environnementale : cela peut prendre la forme d'une manifestation nationale.
- Lancer une initiative législative sur la base de revendications communes, en collaboration avec les juristes et les experts techniques.
- Elaborer un guide pour identifier les différentes institutions, comprendre leurs compétences.

Atelier 5 : Droit d'accès à l'information

- Préciser les problématiques déterminantes au niveau environnemental et sanitaire lié à ce droit : en cela déterminer le manque des informations, faire la comparaison avec ce qui est demandé.
- Préciser les techniques de recherches pour savoir choisir les mécanismes adéquats à chaque catégorie d'informations, pour demander des informations précises de plusieurs sources et faire la comparaison.
- Revendiquer la complétion des informations qui manquent et créer un débat autour du sujet. Impliquer les régions et les classes marginalisées dans ce débat.
- Lancer des campagnes de soutien (locales, régionales et nationales).
- Simplifier les formations sur le cadre juridique.
- Faire le suivi des revendications et des recours en justice.
- Travailler sur la coordination du travail au sein de la société civile.
- Bénéficier des expériences de quelques organisations internationales.

Atelier 6 : Enjeux juridiques : cadre légal et recours judiciaires

- Un atelier de travail sur la pollution et l'eau pour préciser les spécificités et les priorités de chaque région afin de définir les techniques de recours judiciaire.
- Elargir le réseau des associations environnementales locales et régionales afin de coordonner leurs travaux, programmes et interventions.
- Créer un réseau de spécialistes, chercheurs et des professionnels de droit qui s'engage à donner des propositions, notamment pour le code des mines.